

## **Compte rendu de la séance du 17 janvier 2020**

Secrétaire(s) de la séance:

Bernard GUINLE

### **Ordre du jour:**

- 1°) - Fonds d'Aménagement Rural 2020
- 2°) - Convention Occupation de Terrain pour Palombière
- 3°) - Statuts AGEDI
- 4°) - Décisions du Maire
- 5°) - Questions Diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Fonds d'Aménagement Rural 2020 - Aménagement de Sécurité Voirie Communale ( DE 2020 001)**

Considérant l'opportunité de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées » au titre du FAR 2020 (Fonds d'Aménagement Rural), Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter de cette collectivité une aide financière pour des travaux d'aménagement de sécurité du Chemin de Sengermès dont le montant a été estimé par l'entreprise LAPEDAGNE TRAVAUX PUBLICS à 40.165,00 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) – Approuvent le rapport présenté
- 2°) - Décident de solliciter du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées une aide financière au titre du FAR 2020 pour financer des travaux d'aménagement de sécurité du Chemin de Sengermès à Poueyferré estimés par l'entreprise LAPEDAGNE TRAVAUX PUBLICS à 40.165,00 € HT
- 3°) – Invitent Monsieur le Maire à faire le nécessaire en conséquence.

#### **Concession Cabane de Chasse ( DE 2020 002)**

Après avoir entendu lecture des demandes de concessions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, sous les conditions fixées par la réglementation en vigueur ((articles L. 211-1 et suivants du code forestier) et l'avis favorable de l'ONF en date du 1er Janvier 2020, de louer à Monsieur Patrick ABADIE l'emplacement reconnu en forêt communale pour y installer une palombière pour une durée de 9 années, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et moyennant une redevance annuelle de 60 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- 1°) - Adopte le projet présenté,
- 2°) - Approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- 3°) - Décide de louer à Monsieur Patrick ABADIE l'emplacement reconnu en forêt communale pour y installer une palombière pour une durée de 9 années, commençant le 1<sup>er</sup> Janvier 2020 et moyennant une redevance annuelle de 60 €uros,
- 4°) - Autorise Monsieur le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

### **Approbation des Statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de GEstion et Développement Informatique" (A.GE.D.I) ( DE 2020 003)**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

### **Décisions du Maire ( DE 2020 004)**

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a été amenées à prendre en vertu d'une délibération reçue au titre de l'article L122.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Location par bail à usage d'habitation, à Madame Marie-Claude LACOSTE, d'un appartement de Type T2 situé 2 chemin de la Cancia à Poueyferré à compter du 15 Janvier 2020 et moyennant un loyer mensuel de Quatre Cents Euros (400,00 Euros),
- Location par bail à usage d'habitation, à Monsieur Roland DABANCENS, d'un appartement de Type T1 situé 2 chemin de la Cancia à Poueyferré à compter du 1er Février 2020 et moyennant un loyer mensuel de Deux Cents Euros (200,00 Euros),

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.